DEPARTEMENT DE LA REUNION



Pille de passion !

COMMUNE DE SAINT-LOUIS

REPUBLIQUE FRANCAISE



Liberté - Egalité - Fraternité

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS

ARRÊTE N° 312 PRWDAJ/DA/MT/2022

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des

régions, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5,

Vu le Code de la House,
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – Huitième partie – Signalisation Temporaire)
approuvée per arrêté interministériel du 06 novembre 1992,
Vu l'article L511-1 du code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'arrêté 2022-03-17 DGT de la CIVIS, Vu l'arrêté 2022-03-17 DGT de la CIVIS, Vu la demande de l'entreprise BOURBON LUMIERE/OMEXOM REUNION du dix-sept novembre deux mille vingt-

Vu l'avis n° 530/2022 du vingt-deux novembre deux mille vingt-deux de la police municipale, Vu l'avis n° 4 / 1 / 2022 du 28 / 1 / 1 / 2022 de la Direction Générale des Services Techniques,

Considérant que pour éviter tout accident lors des travaux de réfection de chaussée sur la RN 2001 - Avenue de Toulouse, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

- La circulation se fait par ellernat manuel sur la RN 2001 – Avenue de Toulouse au droit des numéros 30 à 34.

- Le stationnement et le dépassement sont interdite au droit du chantier.

- La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h au droit du chantier.

- La dispositions du présent arrêté sont effectives du mercredi vingt-trois novembre deux mille vingt-deux au joudy vingt-trois février deux mille vingt-trois de vingt heures à cinq heure (travaux de nuit).

- La signalisation réglementaire est mise en place par l'Entreprise BOURBON LUMIERE/OMEXOM REUNION.

- La réfection du domaine public routier est effectuée par l'Entreprise BOURBON LUMIERE/OMEXOM REUNION.

- REFLINION parès les travaux

REUNION après les travaux.

REUNION après les travaux.

1. Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées par procès-verbal.

1. Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées par procès-verbal.

1. The la Directrice Générale des Services de la ville de Saint-Louis, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Louis, Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté est adressée à la Brigade Territoriale de Proximité de Gendarmerie de Saint-Louis, à la SEMITTEL, à la Société des Transports MOOLAND, à l'entreprise BOURBON LUMIERE/OMEXOM REUNION.

Fait à Saint-Louis, le 28 NOV, 2022

Fait à Saint-Louis, le 28 NOV, 2022

Pour la Maire et par délégation,
DGST
DGST

Mu aurent ROBER Laurent ROBERT Conte à :

e de Saint-Louis Police Municipale Centre de secours de Saint-Louis C.I.V.I.S Semittel

Service communication
Entreprise BOURBON LUMIERE OMEXOM REUNION

REUNION

MAIRE

certifia sous sa responsabité le caractère exéculare de cet acte
certifia sous sa responsabité le caractère exéculare de cet acte
informa que le présent arrêté peut laire l'objet, dans un délai de deux mois à comptar de sa publication ou de sa notification :

— d'un recours administratif (recours graceux auprès du Maire). L'absence de réponse de l'administration pendant un délai deux mois fait naître une décision
implicite de rejet qui peut être contienté de vant le tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion qui peut être assorti d'un recours en référé prévu par l'article.

L621-2

d'un recours conteniteux devent le tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion qui peut être assorti d'un recours en référé prévu par l'article.

L621-2

du code de justice administrative.

HOTEL OF VILLE SAINT LOUIS 125 Avenue de Decteur Raymond Vargès - 97450 GAINT LOUIS 0262 31 39 50